

Formations Brevets Fédéraux

1 & 2

Natation Course



NIVEAU 4
3 À 9 MOIS

EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention des Brevets Fédéraux 1 et 2 (BF1&2)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme Fédéral permettant d'obtenir une équivalence de droit avec les UC1, 2, 3 du BPJEPS AAN (Diplôme de Maître-Nageur Sauveteur (MNS))

METIER VISE

Les titulaires des Brevets Fédéraux 1 et 2 sont des bénévoles importants dans la structuration et l'encadrement sportif des clubs.

Ils apportent un soutien aux élus et aux entraîneurs

Ils mettent en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participent au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération.

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'Ecole de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
5. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
6. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club



PUBLICS ET PREREQUIS



1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Avoir 15 ans minimum (Tous les jeunes **ayant 15 ans au 31 décembre de l'année de la formation** peuvent rentrer en formation)
2. Être titulaire du PSC1
3. Être titulaire du test de sécurité ou du BNSSA (A jour de Formation Continue)
4. Être licencié à la FFN
5. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierges datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)

2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests de présélections obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur.

Pour les Brevets fédéraux : Pas de TEP

3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Toutes les épreuves de sélection de l'ERFAN seront réalisées en présentiel.

Pour les brevets fédéraux :

- Un dossier d'inscription complet

Clôture des inscriptions : 02/10/2025

Pour CANDIDATER aux BF1&2 de l'ERFAN, aller sur la page "Dossier d'inscription" sur le site de la Ligue de Bretagne de Natation.

Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



4- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS (Note importante : pour valider un BF il faut avoir validé le BF sous-jacent)

UC1 et UC3 bloc 1 (UC permettant de valider le BF1)

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement dans le but d'acquérir la sécurité dans le milieu aquatique.
3. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club

UC2 et UC3 bloc 2 (UC permettant de valider le BF2)

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement dans le but d'acquérir la maîtrise des 4 nages.
2. Développer des aptitudes dans la gestion des licenciés du clubs
3. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club



LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages (BF1 et 2)
2. Être capable de conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques (BF1)
3. Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades (BF1)
4. Être capable d'assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air (BF2)
5. Être capable de gérer un poste de secours (BF1)
6. Être capable de participer au fonctionnement de la structure (BF2)

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 5 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SECURITE

1. Réaliser un sauvetage
2. Exécuter les gestes de premiers secours
3. Intégrer la chaîne d'organisation des secours
4. Réaliser, en respectant les critères de réussite, un test de l'ENF3 Pass'compétition
5. Contrôler l'application du respect des règles de sécurité liées à la pratique
6. Prévenir les cas de maltraitance physique ou morale en organisant des actions de prévention et agir le cas échéant
7. Planifier et organiser l'accompagnement d'un groupe en déplacement ou en stage en se référant aux connaissances réglementaires liées à l'encadrement d'un groupe et aux règles de sécurité, en prenant en compte les moyens définis dans le budget et en s'adaptant aux éventuelles modifications
8. Gérer la dynamique de groupe en adaptant son action et son attitude afin de créer un esprit collectif
9. Gérer la logistique et le matériel en anticipant les besoins éventuels
10. Réaliser un rapport écrit sur le déroulement de l'action (analyse et évaluation)
11. Effectuer oralement le bilan d'un déplacement afin de rendre compte aux dirigeants du déroulement de l'action

UC 2 : CONDUIRE EN SECURITE DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES

1. Concevoir un projet pédagogique ou un cycle en prenant en compte les orientations ministérielles et les directives fédérales, le projet éducatif de la structure, les moyens et les ressources mis à disposition
2. Concevoir une séance afin d'organiser les situations permettant d'atteindre les objectifs fixés en prenant en compte le projet pédagogique de l'École de Natation Française, les caractéristiques des pratiquants, les moyens à disposition et la transversalité des pratiques
3. Conduire en sécurité une séance permettant de mobiliser les pratiquants et d'atteindre les objectifs fixés
4. Gérer les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics et encourager les expressions individuelles et collectives
5. Évaluer le projet pédagogique en utilisant des outils d'évaluation adaptés
6. Évaluer le projet pédagogique en utilisant des outils d'évaluation adaptés
7. - Identifier, à partir de l'analyse de sa séance, les perspectives d'évolution permettant de conserver une cohérence dans sa progression pédagogique

UC 3 : S'IMPLIQUER DANS LE FONCTIONNEMENT D'UN CLUB INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

1. Expliquer le fonctionnement et les activités du club et orienter les publics en respectant ses spécificités
2. Réaliser le suivi des pratiquants d'un groupe (suivi administratif, enregistrement des résultats techniques et des licences) dont le moniteur à la charge
3. Conseiller et accompagner les dirigeants du club en vue du développement et de la promotion des activités du club en participant à la création du plan de communication
4. Apporter un soutien dans la gestion administrative du club en se référant aux connaissances liées à l'environnement du club et à la réglementation des activités aquatiques
5. Assurer la gestion administrative et technique des licenciés en communiquant avec les différents acteurs au sein du club lors des réunions de travail
6. Appuyer les différents acteurs du club en participant à la préparation et à l'organisation de manifestations, ainsi qu'à l'inventaire / gestion du matériel



7. Gérer les résultats des tests de l'Ecole de Natation Française, en utilisant les outils informatiques de la fédération
8. Effectuer un diagnostic au sein du club afin de réaliser un projet d'action simple en prenant en compte le projet du club
9. Déterminer les objectifs, les tâches, les étapes et le budget prévisionnel d'un projet d'action simple en prenant en compte le diagnostic réalisé
10. Conduire et gérer un projet d'action permettant de répondre à un besoin identifié en coopérant avec les différents acteurs du club et en effectuant un suivi régulier via un tableau de bord
11. - Effectuer un bilan du projet d'action en mesurant les écarts entre les objectifs visés et les résultats atteints et identifier les perspectives d'évolution



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 11/10/2025 au 27/01/2026	4 mois	Le 02/10/2025	Pas de TEP	Pas de test	06/10/2025

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 11 Octobre 2025 au 27 janvier 2026 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2025 à janvier 2026. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines en Centre (dont FOAD*) et des semaines de formation en entreprise.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	335 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	175 Heures (+ certifs)
	En structure	160 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Dont Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SECURITE	34 h	20 h	30 h
UC 2 : CONDUIRE EN SECURITE DES APPRENTISSAGES SPORTIFS DANS LE CADRE DE PRATIQUES SOCIO-EDUCATIVES	61 h	40 h	90 h
UC 3 : S'IMPLIQUER DANS LE FONCTIONNEMENT D'UN CLUB INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL	UC3 Bloc 1 : 16 h UC3 Bloc 2: 64 h	0 h 36 h	10 h 30 h
Total général	175 heures	Heures	160 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

sept.-25						oct.-25						nov.-25						déc.-25						janv.-26					
	Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification		Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification		Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification		Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification		Centre	FOAD	structure	visite sur site	Certification
Lu	1					Me	1					Sa	1					Lu	1					Je	1				
Ma	2					Je	2					Di	2					Ma	2					Ve	2				
Me	3					Ve	3					Lu	3					Me	3					Sa	3				
Je	4					Sa	4					Ma	4					Je	4					Di	4				
Ve	5					Di	5					Me	5					Ve	5					Lu	5				
Sa	6					Lu	6			7		Je	6					Sa	6					Ma	6				
Di	7					Ma	7					Ve	7					Di	7					Me	7				
Lu	8					Me	8					Sa	8					Lu	8					Je	8				
Ma	9					Je	9					Di	9					Ma	9					Ve	9				
Me	10					Ve	10					Lu	10					Me	10					Sa	10				
Je	11					Sa	11					Ma	11					Je	11					Di	11				
Ve	12					Di	12					Me	12					Ve	12					Lu	12				
Sa	13					Lu	13					Je	13					Sa	13					Ma	13				
Di	14					Ma	14					Ve	14					Di	14					Me	14				
Lu	15					Me	15					Sa	15					Lu	15					Je	15				
Ma	16					Je	16					Di	16					Ma	16					Ve	16				
Me	17					Ve	17					Lu	17					Me	17					Sa	17				
Je	18					Sa	18					Ma	18					Je	18					Di	18				
Ve	19					Di	19					Me	19					Ve	19					Lu	19				
Sa	20					Lu	20					Je	20					Sa	20					Ma	20				
Di	21					Ma	21					Ve	21					Di	21					Me	21				
Lu	22					Me	22					Sa	22					Lu	22					Je	22				
Ma	23					Je	23					Di	23					Ma	23					Ve	23				
Me	24					Ve	24					Lu	24					Me	24					Sa	24				
Je	25					Sa	25					Ma	25					Je	25					Di	25				
Ve	26					Di	26					Me	26					Ve	26					Lu	26				
Sa	27					Lu	27					Je	27					Sa	27					Ma	27				
Di	28					Ma	28					Ve	28					Di	28					Me	28				
Lu	29					Me	29					Sa	29					Lu	29					Je	29				
Ma	30					Je	30					Di	30					Ma	30					Ve	30				
						Ve	31											Me	31					Sa	31				

BF1 = UC1+ UC3 BLOC 1

BF2 = UC2+ UC3 BLOC 2

PIF = Positionnement individuel de formation

HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35heures réparties de la façon suivante

- En centre de formation :
 - Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h30-17h Chaque jour de cours
 - FOAD : volume à répartir au choix du candidat sur la semaine de formation dédiée à la formation à distance lorsque la formation est 100% asynchrone et en visio sur des horaires définis lorsque la formation est réalisée de manière synchrone.
- En Entreprise : horaires répartis en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

UC1, 2 et 3

Aménagement des sites en fonction des inscriptions

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance pourra se dérouler dans :

- Une structure club agréée Fédération Française de Natation. (Obligatoire)



Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires sur un même créneau.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie



6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25/50 mètres au sein de la métropole de Brest ou de 25 mètres sur Redon
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 UC a lieu lors d'un jury national où sont présents la FFN et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires du BPJEPS AAN (Nous contacter pour plus de renseignements)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
EPMS	Epreuve 1 : Test de sécurité Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve se déroule en centre et est réalisée individuellement par chaque candidat. Durée de l'épreuve : 5 minutes environ par candidat Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) : • départ libre du bord du bassin, • un parcours en nage libre, • une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre, • une remontée du mannequin jusqu'à la surface • un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres, • la sortie de l'eau de la victime. Epreuve 2 : Séance pédagogique suivie d'un entretien Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve se déroule en structure d'alternance et est réalisée individuellement par chaque candidat. Durée de l'épreuve : Séance : 20 minutes minimum Entretien : 20 minutes maximum Effectif de participants : 6 minimum 1) Séance pédagogique : Conduite d'une séance pédagogique de 20 minutes minimum. Cette séance se déroule dans la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif la préparation d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline. Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. 2) Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à : • Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe • Présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline.

UC1	Test de sécurité (cf EPMSF) Epreuve physique technique Conditions de déroulement de l'épreuve : Exécuter le sauv'Nage de l'Ecole de Natation Française Entretien Conditions de déroulement de l'épreuve : Cet entretien se déroule en structure d'alternance. Il est réalisé individuellement par chaque candidat. L'entretien porte sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de leur application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale. Durée de l'entretien : 15 minutes maximum par candidat Rapport de stage Conditions de déroulement de l'épreuve Ce rapport de stage est élaboré à partir du suivi d'un stage réalisé auprès des sportifs de la structure d'alternance. Il est rédigé individuellement par chaque candidat. Etape 1 de l'épreuve : recevabilité du dossier Le candidat rédige un rapport de stage auquel il a participé sous la responsabilité de son tuteur. Ce rapport porte sur l'organisation, la conduite du stage et l'encadrement d'un groupe de mineurs en stage. Le candidat remet son rapport au coordonnateur de la formation qui doit valider la recevabilité du dossier et notamment qu'il est bien conforme aux attendus de l'épreuve. Forme du rapport : Le document de 15 pages maximum (hors page de garde, annexes et sommaire) rendu devra être dactylographié en police "Calibri" ou "Times New Roman", soit en taille 12, interligne 1, soit en taille 11, interligne 1,5 paginé. Plusieurs parties apparaîtront et seront titrées, la présence d'un sommaire, d'une introduction et d'une conclusion sont des attendus incontournables. Une attention particulière devra être portée sur la syntaxe et l'orthographe. Le dossier devra être rendu en version informatique. Contenu du rapport : Le rapport devra comporter au minimum les éléments suivants - La présentation des démarches administratives effectuées, - La prise en compte des connaissances réglementaires liées à l'encadrement d'un groupe, - La présentation des moyens matériels et humains prévus, - L'application des règles de sécurité dans la mise en place des activités, - La gestion de la dynamique du groupe, - Le budget prévisionnel, - L'analyse de la conduite et du déroulement du stage, - Les difficultés rencontrées dans le déroulement du stage, - L'évaluation du stage. Seul le candidat ayant satisfait à l'étape 1 peut se présenter à l'étape 2 de l'épreuve. Etape 2 de l'épreuve : évaluation certificative Les membres de la commission d'évaluation évaluent le rapport de stage à l'aide de la grille d'évaluation.
UC2	Séance pédagogique suivie d'un entretien Conditions de déroulement de l'épreuve Cette épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance du candidat sur un des groupes de l'Ecole de Natation. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. 5 jours minimum avant le début de l'épreuve, le candidat tire au sort le niveau du groupe de l'Ecole de Natation, sous la responsabilité de l'ERFAN ou de l'INFAN. Etape 1 : Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe tiré au sort, afin de lui permettre de resituer la séance proposée à l'intérieur de celui-ci. Etape 2 : le candidat prépare une fiche de séance faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes. Cette fiche de séance est également remise aux évaluateurs avant le début de l'épreuve. Seul le candidat ayant satisfait aux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve. Etape 3 : Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien - Séance : 30 minutes minimum - Entretien : 20 minutes maximum - Effectif de participants : 6 minimum correspondant obligatoirement au niveau du groupe tiré au sort
UC3	Création d'un support de communication Conditions de déroulement de l'épreuve Cette épreuve se déroule en structure d'alternance. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Elle porte sur la création d'un support de communication présentant le fonctionnement et les activités du club et servant de support à un entretien. Etape 1 de l'épreuve : Le candidat crée un support de communication présentant le fonctionnement et les activités du club. Il choisit le type de support qu'il souhaite pour transmettre l'information (texte, musique, son, image, vidéo...). Le support de communication choisi par le candidat doit respecter les règles de la communication visuelle ou les règles des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Le candidat remet au coordonnateur de la formation le support de communication qu'il a réalisé. Etape 2 de l'épreuve : Le support de communication n'est pas évalué sur cette étape n°2, il l'a déjà été sur l'étape 1 de cette UC3. Il sert donc uniquement de base à l'entretien qui porte sur le fonctionnement du club, l'organisation et la gestion administrative des activités en se référant aux connaissances liées à l'environnement du club et à la réglementation des activités aquatiques. Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat. Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve de mise en situation professionnelle se déroule en structure d'alternance. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Etape 1 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement de tests de l'Ecole de Natation.



	A l'issue de l'organisation d'une session du premier des tests de l'Ecole de Natation organisée au sein de la structure d'alternance, le candidat enregistre sur le logiciel fédéral les résultats des tests de plusieurs pratiquants dont il a la charge sur les différents groupes de la première étape des tests de l'Ecole de Natation. Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat. Etape 2 de l'épreuve : mise en situation professionnelle pour l'enregistrement d'une licence FFN Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral au moins une licence au sein de la structure d'alternance. Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat. <u>Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivie d'un entretien</u> Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve se déroule en centre. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Elle porte sur la réalisation d'un projet d'action simple mis en œuvre par chaque candidat individuellement au sein de sa structure d'alternance. Le candidat choisit un projet d'action simple (organisation d'une soirée d'animation, d'une action porte ouverte, d'un loto, d'une action dans le cadre de la nuit de l'eau...). Il conçoit, conduit et évalue un projet d'action simple. Le projet doit donc avoir été réalisé avant l'épreuve. Etape 1 de l'épreuve : Réalisation d'un support à sa présentation A l'issue de la réalisation de son projet, le candidat crée un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Etape 2 de l'épreuve : Présentation Le candidat présente à l'aide d'un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication son projet d'action réalisé au sein de sa structure d'alternance. Durée de l'étape 2 : 15 minutes maximum par candidat Etape 3 de l'épreuve : entretien A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien. L'entretien porte sur la conception, la conduite et l'évaluation du projet d'action. Durée de l'étape 3 : 20 minutes maximum
--	---



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

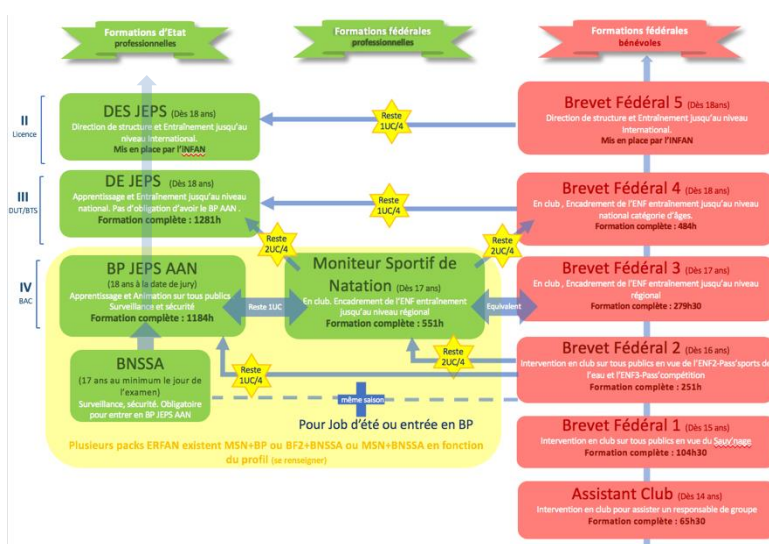
EQUIVALENCES (pour les titulaires du MSN)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation".

	Dispense des EPMSP*	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5
BPJEPS AAN	X	X	X		X	
BF* 1 délivré par la FFN*	X					
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF* 2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X		

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BF1&2



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un Brevet Fédéral est soumis s'il souhaite continuer à exercer, à une révision biennale
Et s'il est titulaire d'un diplôme de Premiers Secours en Equipe (PSE1 ou PSE2) une mise à jour annuelle de son diplôme



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur de l'INFAN.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles



Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur de l'INFAN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur de l'INFAN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr
2. par téléphone au : 02 99 67 03 58 ou 06 82 24 87 61

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Les BF étant des diplômes fédéraux, seul l'autofinancement est possible. Des aides des comités départementaux et des clubs est possible dans certain cas, renseignez-vous directement auprès d'eux.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- * [Contrat d'apprentissage](#)
- * [Contrat de professionnalisation](#)
- * [CPF / CEC](#)
- * [CPF de Transition Professionnelle](#)
- * [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- * [PEC Sésame](#)
- * PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- * [Aides Individuelles à la Formation](#)
- * [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- * [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- * [CPF de transition professionnelle](#)
- * Plan de Développement des Compétences
- * Action individuelle - OPCO
- * FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06 71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent administratif	LE BIAN Claudia	06.82.24.87.61	com.bretagne.natation@wanadoo.fr
Référent technique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent PSH	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					
Session 2020	2	2					0	0	0	100%	100%
Session 2021	12	12					0	0	0	90%	95%
Session 2022	29	26	3	3	3	3	0	0	0	90%	95%
Session 2023	19	19					0	0	1	90%	95%
Session 2024	20	17					3			90%	95%